

Election complémentaire au Conseil d'Etat (2e tour de scrutin) du 18 décembre 2011

communiqué de presse

Les électrices et électeurs sont convoqués le dimanche 18 décembre 2011 pour élire :

1 membre du Conseil d'Etat

Conditions de participation

Les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus au 18 décembre 2011 et qui ont leur domicile politique dans la commune, inscrits au rôle des électeurs et pourvus du matériel de vote officiel peuvent prendre part au scrutin;

Les personnes qui n'auraient pas reçu le matériel de vote ou qui l'auraient égaré peuvent s'adresser au bureau du Registre civique, place de la Louve 1, rez-de-chaussée (021 315 22 33) jusqu'au vendredi 16 décembre 2011 à 12h00 au plus tard.

A cette date, le rôle des électeurs sera définitivement clos. Plus aucune carte ne sera délivrée.

Vote des malades

Les citoyens lausannois âgés, malades ou infirmes disposent du vote par correspondance. Toutefois, s'ils sont dans l'incapacité d'écrire ou de faire acheminer leur enveloppe, ils peuvent demander à voter à domicile ou en établissement, pour autant que celui-ci se trouve à Lausanne. Ils doivent en faire la demande au Secrétariat municipal (par écrit ou par téléphone au 021 315 22 33) au plus tard le **vendredi 16 décembre 2011**.

Renseignements relatifs aux élections et votations

Le bureau du Registre civique peut être joint

par téléphone au
N° 021 315 22 33
de 7h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00

ou par messagerie électronique à l'adresse
votations@lausanne.ch

Permanence durant le week-end du scrutin :

Samedi de 8h à 17h
Dimanche de 9h à 11h

Informations complémentaires disponibles sur le site internet
www.lausanne.ch > ville officielle > votations, élections.

Pour le reste, les dispositions pour cette élection figurant dans l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 14 septembre 2011, sont applicables.

le secrétariat municipal